

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ARBORISTE-ÉLAGUEUR



Objectifs

1. Proposer une intervention sur les arbres ou espaces arborés en adéquation avec le contexte, les attentes du client ou du commanditaire, dans le respect des règles professionnelles en toute sécurité pour l'opérateur et les tiers. 2. Accéder et évoluer dans le houppier afin de se positionner aux différents postes de travail dans les conditions optimales de confort tout en garantissant sa sécurité ainsi que celles des personnes et des biens en conformité avec la réglementation. 3. Réaliser une intervention efficace, en sécurité, en respectant les règles de l'art du métier et en conformité avec les attentes du client et prenant en compte la pénibilité du travail et le respect des règles professionnelles.

Contenus

UC1 : Définir une stratégie d'intervention C1.1. Réaliser un diagnostic de l'arbre C1.2. Élaborer un plan d'intervention. UC2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail C2.1. Utiliser des techniques d'accès au houppier C2.2. Se déplacer dans un arbre. UC3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres C3.1. Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation C3.2. Réaliser des opérations de suppression.

Pré-requis

Le candidat, majeur, à la formation CS AE doit justifier : - D'un diplôme de niveau IV (BP Aménagements Paysagers, BP responsable de chantiers forestiers, Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers, Baccalauréat Professionnel forêt, BTS agricole du secteur aménagement, - Ou, d'un diplôme autre de même niveau au moins équivalent en rapport avec l'activité et les diplômes énumérés ci-dessus, Ou, d'une année activité professionnelle (salariée ou non salariée) à temps plein et en rapport direct avec l'activité + le niveau des diplômes énumérés ci-dessus. Des dérogations peuvent être accordées par la DRAAF au regard du dossier de demande de dérogation présenté par l'organisme de formation.

Modalités et délais d'accès à la formation

Réussir les épreuves de recrutement : tests de grimper et de déplacement dans l'arbre selon deux techniques d'accès, tests de culture générale professionnelle écrit et présenter son projet professionnel et sa motivation. (dossier de pré-inscription complet).

Public concerné

Tout public

Accessible aux personnes handicapées

Durée

- Nombre d'heures en centre : 672h
- Nombre d'heures en entreprise : 420 h
- Nombre d'heures au total : 1092.h

Dates

Du 29/09/2025 au 22/05/2026 à Olliergues

Formation réalisée par
GRETA Auvergne

Site de formation

Plateau technique élagage + chantiers pédagogiques
12 place saint Martin
63890 - Saint Amant Roche Savine

Contact
Thibaut LUGAN
04 44 44 95 95
greta-auvergne@ac-clermont.fr

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques transversaux aux 3 UC et de mises en situations professionnelles pratiques sur chantiers pédagogiques, positionnement et évaluations formatives en continu, accompagnement en entretiens individualisés.

Modalités d'évaluation

- Évaluation orale et/ou écrite au cours de la formation
- Examens blancs
- Évaluation de la période en entreprise
- Contrôle en cours de formation
- Examen final

Validation

Certificat de spécialisation "C.S. ARBORISTE-ÉLAGUEUR" (Arrêté du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation du 07/07/2017).

Modalité de financement

- Financement individuel
- CPF
- Projet de Transition professionnelle
- Plan de développement des compétences
- Financement Région
- Financement France Travail

Tarif

Prix maximum : 25€/heure.
Tarif donné à titre indicatif, modulable en fonction du projet et du statut du candidat. Pour une réponse sur mesure : nous contacter.

Résultat(s)

2025 : 100% de réussite - 100% de satisfaction

Débouchés et poursuites d'études

Poursuite d'études :

- Un autre Certificat de Spécialisation
- Un Brevet Professionnel Agricole (BPA).

Vers quels débouchés ?

- Élagueur
- Grimpeur arboriste
- Métiers du paysage.